

Compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2019

Sont présents : Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Excusé : Jean-Pierre ALLIER

Absents : Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Gilbert ROURE, Françoise THYSS

Secrétaire de séance : Daniel MOLINES

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

* travaux d'enfouissement des eaux usées à la Brousse c'est 400 mètres de canalisation, 7 regards et le bicouche qui sont à mettre en place. Les 3 devis suivants ont été sollicités :

- entreprise Rouvière : 73.578 euros
- Engie : 70.529 euros
- SLTP : 81.246 euros

C'est donc l'entreprise Engie qui a été chargée des travaux.

Cette opération bénéficie d'une aide de 80% du département et de l'Etat.

* Plan de financement de la réfection de la cuisine de l'école.

Les équipements de la cuisine de l'école doivent être refaits à neuf, notamment pour des questions sanitaires mais aussi pour améliorer et adapter les conditions de travail.

Pour ce faire une demande de subvention doit être faite à la DETR à hauteur de 60% et à la mission du handicap pour 20%. Le conseil municipal :

- approuve le plan de financement comme suit :

– Montant total du projet		24 037,75 € HT
Dont :		
DETR	60 %	14 422,65 €
AGEFIPH	20 %	4 807,55 €
Autofinancement	20 %	4 807,55 €

- charge M. le Maire de préparer les dossiers de demande de subventions

* Assurances statutaires de la mairie en tant qu'employeur

La décision est prise de renouveler l'adhésion au contrat groupé des mairies

* Biens sans maître

Sur le territoire de la commune, il s'avère que plusieurs biens :116G362, 066E438 et 066E5733, notamment à l'Hermet et Fraissinet, n'ont pas de propriétaire connus. Dans ce cas, une procédure est prévue pour rechercher un éventuel propriétaire héritier légitime notamment par une action de publicité avant intégration au domaine privé communal.

Après interrogation des services des Finances publiques, parution dans la presse il y a plus de 6 mois, aucun héritier ne s'est manifesté. Par délibération unanime, ces biens sont intégrés dans le domaine privé de la commune. Une discussion s'engage sur le devenir éventuel de ces biens.

* La fontaine de Masméjean.

La restauration de la fontaine de Masméjean est envisagée dans le cadre d'un aménagement de place publique. Le montant prévisionnel de cette opération est de 35 000 euros.

En ce qui concerne la fontaine, deux options sont envisageables et estimées :

- soit une couverture classique en bois,
- soit une arche en pierres,

Les devis s'élèvent à 11.452 € dans le premier cas et à 18.000 € dans le second.

Le conseil départemental contribue pour 60% dans le cadre du Contrat Territorial. Le conseil municipal mandate M. le Maire afin de faire une demande de subvention auprès du Parc National des Cévennes sur la base du projet en pierres.

* La bibliothèque :

Une convention de partenariat informatique est proposée par le département pour optimiser son fonctionnement en l'intégrant au réseau des bibliothèques du département. Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention.

* Depuis plusieurs mois, le projet d'aménagement du quai a fait l'objet d'études et de concertation publique. Aujourd'hui, le projet se précise et un plan de financement a été validé. Cependant dans le cadre de l'élaboration des dossiers de subvention DETR, une délibération doit être prise afin de préciser celui-ci.

- Le montant total prévisionnel s'élève à 446 450 euros HT
- La participation des différents financeurs est la suivante :

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE AVEC LE QUAI DU TARN COMME POINT FORT				
BUDGET PREVISIONNEL	Montant HT en €	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant en €	Taux
AMO pour concours d'architecture	8 450,00 €	Région	87 352,00 €	19,57%
		35% des dépenses éligibles plafonnées à 400 000 €		
Maitrise d'œuvre	38 000,00 €			
Indemnité concours des 2 candidats non re	6 000,00 €	Parc national des Cévennes	4 000,00 €	0,90%
Maitrise d'œuvre (8% du montant travaux, y compris indemnité du lauréat du concours)	32 000,00 €	20% sur honoraire MOE dont concours, subvention plafonnée à 4 000 €		
Travaux	400 000,00 €	DSIL	182 928,00 €	40,97%
Réseaux secs (mise en discrétion)	40 000,00 €	CD48	82 880,00 €	18,56%
Réseaux humides	30 000,00 €	Convention de co-maitrise d'ouvrage sur aménagement de surface RD)		
Aménagement de surface	100 000,00 €	Autofinancement PMSML	89 290,00 €	20,00%
Aménagements paysagers (revêtements q	230 000,00 €			
TOTAL OPERATION HT (€)	446 450,00 €	TOTAL OPERATION HT (€)	446 450,00 €	100,00%

*

Concernant le projet d'installation d'une nouvelle signalisation touristique sur la commune une délibération est prise pour le lancement du nouvel appel d'offre, le premier ayant été déclaré infructueux.

* Classement de la voirie communale

L'importance de la voirie communale est un critère important du calcul de la dotation globale de financement attribuée par l'Etat à la mairie. Il est donc important que toute la voirie soit bien prise en compte, une délibération est donc prise pour classer les voies qui ne le sont pas à ce jour.

Au Pont de Montvert :

- la voie d'accès à la station d'épuration du

Pont de Montvert,

- l'accès au parking des anciens tennis
- l'accès aux gîtes du Chastel
- la voie de desserte du Pré Platon à partir de

la Destourbe

- le Parking du Temple

- la voie d'accès et de desserte du lotissement de la Barthe
- la voie d'accès et de desserte à l'école et à la gendarmerie
- la voie d'accès à la déchetterie
- la voie d'accès au camping municipal

- la voie d'accès aux maisons situées entre le Chambon et le camping

- l'accès et le parking du village de vacances

A Grizac :

- la voie de desserte de la colonie du gai soleil

- la voie de desserte du château de Grizac

A la Vayssière :

- la nouvelle voie d'accès à la Vayssière

A Fraissinet de Lozère :

- La desserte des lots vendus à Mmes Combes et Teissèdre

- la voie d'accès au terrain de M. Clément Robin

* Une délibération est prise pour accepter une demande de Laurent Plagnes à la Brousse pour l'acquisition d'une mini parcelle enclavée dans le bâti jouxtant son bien. Dans un premier temps, le conseil décide le déclassement de cette parcelle du domaine public de la commune de manière à l'intégrer dans le domaine privé et pouvoir en disposer.

* Lotissement de la Barthe.

Le projet de modification des lots du lotissement est validé par délibération afin de permettre la vente d'un lot.

* Face au projet actuel du gouvernement de réorganiser la DFIP (direction des finances publiques) en Lozère qui se traduit par la suppression de plusieurs bureaux dans tout le département, le conseil départemental va proposer, à tous les conseils municipaux, la signature d'une motion pour défendre la présence, dans nos communes, de ces services déconcentrés de l'Etat. Le conseil valide le principe d'une motion défavorable à cette réorganisation.

Point sur les travaux en cours :

Le programme annuel de voirie est en cours de réalisation.

Les travaux de protection des captages sont bien avancés. Finiels, Chamlong et Grizac sont terminés. Il reste les captages de Biard et du Masmin.

Dans les prochaines semaines seront mises en place les installations de traitement des eaux au chlore sur les réservoirs de Finiels, Grizac, Chamlong, Runes.

Sur la RD 20, à la sortie du bourg vers le camping, quartier dit du « Chambon », une rénovation de la chaussée est prévue par la pose d'un pluvial et de l'enrobé.

Dans ce même quartier, il reste encore des canalisations d'eau en plomb. Leur remplacement va être réalisé dans les prochaines semaines.

Débats :

* Le constat d'un manque de logements permanents sur la commune est partagé.

Les solutions pour y remédier à long terme sont discutées, des terrains constructibles, appartenant à la commune sont encore disponibles. Dans le cadre du rachat par la commune des parts de copropriété du PNC de la maison du Mt Lozère, le terrain jusqu'à la déchetterie devrait être intégré dans le bien privé de la commune. Des constructions peuvent donc être prévues.

A Masméjean, un projet de ZAD (Zone Aménagement Différé) est à reconduire. Cette démarche prévoit, sur une zone définie, que les mouvements fonciers soient soumis à déclaration afin d'envisager que la collectivité puisse préempter pour orienter les éventuels investissements sur des constructions qui répondent mieux aux besoins locaux, particulièrement l'habitat social permanent. Ce dispositif réglementaire n'aliène pas les droits des propriétaires.

Une réunion est prévue avec la SA Lozère Habitations pour envisager ces différentes pistes.

* Compte tenu de l'arrivée prochaine d'une infirmière (ADMR) et d'un médecin, les possibilités de logements à leur proposer sont discutées notamment l'ancienne école de Masméjean. Des travaux de rafraîchissement des locaux sont à prévoir.

* La poste mène actuellement une démarche de normalisation du plan d'adressage, des noms de rues et des numéros d'adresses doivent être attribués lorsque ce n'est pas le cas. La réalisation pratique en milieu rural pose quelques questions, des rencontres avec des représentants de la poste sont prévues.

* Le Plan Local d'Urbanisme PLU est bien avancé sur le commun historique du Pont. Il est terminé sur Fraissinet, mais reste à réaliser pour St Maurice.

Le diagnostic initial sur la commune historique de St Maurice est terminé. Une réunion de présentation de celui-ci aux personnes publiques associées (Etat, CR, CD, chambres consulaires) aura lieu le 16 octobre 2019 à 14 heures.

* A Champlong du Bouges, des discussions sont en cours avec l'ONF pour envisager l'avenir de ce bâti.

* Le festival des métiers d'arts n'a pas eu lieu cette année. La question se pose de relancer cette manifestation qui avait acquis une certaine importance au fil des ans. Les membres du conseil s'accordent sur l'idée qu'il serait intéressant qu'une plus forte implication des professionnels dans ce domaine voit le jour pour que cet événement culturel puisse se renouveler au Pont dans sa forme originale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00.